

### Article 1 – Organisation

Dans le cadre du 25<sup>e</sup> anniversaire du Salon des arts, un concours de dessin et peinture est organisé par la commission culture de la municipalité.

### Article 2 – Objectif

Ce concours a pour objectif de promouvoir la créativité artistique et de valoriser les talents locaux, amateurs ou confirmés.

### Article 3 – Thème

Le thème du concours est : « **25 ans du Salon des arts** ».

Les participants sont libres d'interpréter ce thème.

### Article 4 – Catégories

Le concours est ouvert à trois catégories dont l'âge sera défini à l'appréciation de la commission culture :

- **Catégorie enfants**
- **Catégorie ados**
- **Catégorie adultes**

### Article 5 – Conditions de participation

- Le concours est gratuit.
- Chaque participant peut présenter **une seule œuvre**.
- Les œuvres doivent être **originales et personnelles, sans avoir recours à l'IA**.
- Toutes les techniques sont autorisées : crayon, peinture, aquarelle, pastel, etc.

### Article 6 – Format des œuvres

- Format libre (préciser si besoin : A4, A3, etc.).

- Les œuvres doivent être présentées **à plat**.
- Le nom, prénom, âge et coordonnées du participant doivent être indiqués au dos.

### Article 7 – Dépôt des œuvres

Les œuvres doivent être déposées :

- Lieu : Médiathèque Marguerite Lohézié
- Dates : de ce jour au 1<sup>er</sup> juillet 2026

Aucune œuvre ne sera acceptée après la date limite.

### Article 8 – Jury

Le jury sera composé des membres de la commission culture et l'invité d'honneur du salon.

Leurs décisions sont **souveraines et sans appel**.

### Article 9 – Critères de sélection

Les œuvres seront évaluées selon :

- L'originalité
- La créativité
- La qualité artistique
- Le respect du thème

### Article 10 – Récompenses

Un prix sera attribué dans chaque catégorie :

- Adulte : 1<sup>er</sup> prix : Un bon d'achat de 50€ chez Artéïs Vannes.
- Ados : 1<sup>er</sup> prix : Un bon d'achat de 30€ chez Artéïs Vannes.
- Enfants : 1<sup>er</sup> prix : Un bon cadeau de 20€ chez Artéïs Vannes

La remise des prix aura lieu le :

- Date : dimanche 19 juillet 15h

- Lieu : au Salon des arts (salle des sports)

### Article 11 – Exposition

Les œuvres seront exposées durant le Salon des arts.

L'organisateur se réserve le droit de reproduire les œuvres (photos, communication), sans compensation financière, en mentionnant le nom de l'auteur.

### Article 12 – Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des œuvres.

### Article 13 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Surzur, le 13 mai 2026

Le Maire de Surzur

Noëlle CHENOT